



## Locataire facture de raccordement télécom

Par **Jeuno**, le **18/04/2015** à **15:54**

Bonjour,

Je vous présente ma situation : Je loue un appartement depuis peu, qui vient d'être rénové, je suis donc le premier locataire.

Avant la rénovation il n'y avait qu'un logement au deuxième étage de cet immeuble, mais celui-ci a été divisé en deux logements, cependant la colonne montante est en projet de rénovation mais prend du retard car il s'agit d'une multipropriété.

Mon propriétaire a donc choisi de mettre un sous-compteur électrique, branché sur le compteur de mon voisin, qui visiblement n'était au courant (sans faire de jeu de mots) que de cette facture anormalement élevée, je l'ai évidemment mis au courant de la situation. Plus tard mon voisin m'informe qu'il a porté plainte pour vol d'électricité. Je pense que c'est un bon choix.

Mon premier problème est que mon voisin a déménagé, ce qui fait qu'il n'y a plus de contrat sur ce compteur, et qu'il est hors de question que je prenne le risque d'établir un contrat à mon nom... Mon propriétaire n'est pas de cet avis, et lui aussi refuse de prendre un contrat, et attend la rénovation de la colonne montante. Dois-je attendre d'être coupé d'électricité ?

Mon second problème lorsque j'ai aménagé, mon propriétaire m'a prévenu d'un raccordement télécom à prévoir, et que cela était gratuit, ce n'est pas le cas et je me retrouve avec une facture. Mon opérateur m'a confirmé à plusieurs reprises que ce raccordement était à la charge du propriétaire. Je l'en ai informé et me dit le contraire, qui a raison ?

Mes remerciements pour votre contribution généreuse.

Par **Jeuno**, le **19/04/2015** à **14:31**

Autre information, il n'y a pas d'antenne télé.